

## La FIDH et l'OMCT dénonces les obstacles et accusations contre l'OLUCOME

FIDH, 10 avril 2014 BURUNDI : Obstacles aux activités de l'OLUCOME et accusations fallacieuses contre son président cinq ans après l'assassinat d'Ernest Manirumva Paris-Genève, le 10 avril 2014. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, exprime sa vive préoccupation aux obstacles rencontrés par l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) et aux accusations portées contre son président, cinq ans après l'assassinat de leur vice-président, M. Ernest Manirumva.

Le 2 avril 2014, l'OLUCOME a adressé une lettre au maire de la ville de Bujumbura pour lui signifier son intention d'organiser une marche pacifique le 9 avril, dans le cadre de la commémoration du 5<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de M. Ernest Manirumva, qui reste non élucidé ce jour. Cette notification a été adressée conformément aux termes de l'ordonnance n° 1/28 du 5 décembre 2013 portant réglementation des manifestations sur la voie publique et des réunions publiques. Par une lettre du 4 avril, le maire a cependant interdit la tenue de cet événement tout comme le « multiplex médiatique » relatif à ce dossier, au motif que « certaines organisations de la société civile, y compris le responsable de l'OLUCOME, [visent à] désorienter la justice ». La lettre fait référence à une conférence de presse organisée le même jour par le procureur général de la République, lors de laquelle ce dernier a évoqué, sans aucun fondement, une possible implication du président actuel de l'OLUCOME, M. Gabriel Rufyiri, dans l'assassinat de son vice-président. Malgré l'interdiction de la marche pacifique du 9 avril par les autorités, des militants ont tout de même pu se rendre sur la tombe d'Ernest Manirumva, et organiser une messe en sa mémoire. Le même jour, la Cour suprême a par ailleurs tenu une audience publique sur cet assassinat, qui n'a duré que quelques minutes, avant de renvoyer l'affaire au 25 juin 2014, au motif que les prévenus n'avaient pas été assignés à comparaître. L'Observatoire dénonce vivement les obstacles aux activités pacifiques de défense des droits de l'Homme de l'OLUCOME ainsi que les accusations fallacieuses portées à l'encontre de son président. L'Observatoire appelle les autorités burundaises à adopter toutes les mesures nécessaires pour garantir le plein exercice du droit à la liberté d'association, et à mettre un terme à toute forme de harcèlement et d'entraves à l'encontre de l'OLUCOME ainsi que de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme au Burundi afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave. L'Observatoire appelle plus généralement les autorités burundaises à se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et aux instruments internationaux et régionaux ratifiés par le Burundi.